

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6065**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Décorateur marchandiseur en aménagement d'espaces commerciaux ou événementiels

Nouvel intitulé : Décorateur marchandiser

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)	Président de l'ACFCI

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312v Commerce, vente (production à caractère artistique)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**Le Décorateur / Marchandiseur en Aménagement d'Espaces Commerciaux ou Événementiels met en valeur des produits et/ou services en vue de leur commercialisation;**

A ce titre il :

- Aménage des espaces commerciaux (magasins, vitrines, stands ...)
- Réalise des ambiances et des décors (magasins, vitrines, stands, plateaux photo...)
- Prend en charge la « scénographie » d'animations événementielles (musées, expositions, manifestations...)
- Crée des supports de communication (PLV, affiches, Book - collections, dossier(s) de communication visuelle...)
- Assure la conduite et la réalisation de projets d'aménagement, dans le respect du budget défini, des normes et réglementations en vigueur,....

Les capacités attestées :

**A : ELABORER UN PROJET DE PRESENTATION MARCHANDE (PRODUIT/SERVICE) ET/OU D'AMENAGEMENT D'ESPACES**

- Analyser / Diagnostiquer la demande d'un donneur d'ordre, au regard d'un cahier des charges relatif à la conception de vitrine, d'implantation produit, d'agencement d'espace, de stand, ...
- Rechercher l'idée ou le concept en vue de la mise en scène et/de la valorisation de produits, de services, d'espaces de vente
- Traduire visuellement un concept au moyen de maquettes (2D et 3D) et de cahiers techniques (plans d'aménagement, cahier de tendances ...)
- Positionner et budgétiser la faisabilité d'un projet de conception de vitrine, d'implantation de produits, d'agencement d'espaces commerciaux, de stands, ...

**B : PROPOSER / PROMOUVOIR & ENGAGER UN PROJET DE PRESENTATION MARCHANDE et/ou D'AMENAGEMENT D'ESPACES**

- Formaliser un projet de conception de vitrine, d'implantation produit, d'agencement d'espaces commerciaux, de stand, ... et le traduire en proposition commerciale
- Présenter et argumenter le projet (vitrine, stand, espace de vente ...) dans son contexte commercial au donneur d'ordre
- Fixer les termes et conditions de la réalisation du projet et contractualiser avec le donneur d'ordre (Devis, BAT...)

**C : ASSURER LA REALISATION DE PRESENTATIONS MARCHANDES, D'AMENAGEMENTS D'ESPACES COMMERCIAUX / CULTURELS / EVENEMENTIELS**

- Réaliser, des présentations de produits, de services ou d'aménagement d'espaces, ainsi que la fabrication d'éléments d'ambiance, de décors, de signalétique ..., en autonomie ou en équipe
- Organiser, coordonner et assurer le suivi des réalisations de présentations visuelles et marchandes, dans le respect des délais impartis
- Evaluer la qualité de la réalisation et en mesurer l'impact commercial
- Capitaliser et mettre en valeur sa créativité et son savoir faire en matière de présentation visuelle, de marchandisage, d'aménagement d'espaces.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Grande distribution / Grands Magasins / Magasins de Luxe /Magasins populaires / Magasins d'Usines / Commerces Indépendants
- Grandes Surfaces Spécialisées (équipement de la maison, équipement de la personne...)
- Agences de communication visuelle (décoration, événementiel, publicitaire, photographie...)
- Agenceurs (stands, magasins, expos ...)
- Chaînes spécialisées (franchises, commerces associé en équipement maison, équipement personnes, jardinerie...)
- Distribution de Luxe
- Industries (équipement de la maison et de la personne, métiers de bouche...)
- Secteur Public(Collectivités territoriales, locales, musées, espaces culturels ...)

- Entreprises Indépendantes / Sarl ... (Décoration, événementiel, publicitaire, photographie...)

- Décorateur - Etalagiste - Aménageur d'espaces commerciaux
- Visuel - Marchandiseur / Décorateur Marchandiseur (*Grande Distrib / Grandes chaines*)
- Aménageur d'espaces intérieurs

- 
- Standiste / Agenceur de stands
  - Scénographe / Scénographe produit
  - Décorateur plateau TV et cinéma
  - Styliste photo

---

- Responsable d'identité visuelle / Image d'enseigne

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

D1506 : Marchandisage

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Conditions d'obtention de la certification :**

Pour obtenir la totalité de la certification, le candidat doit se voir valider par le jury de certification, l'ensemble des composantes de la certification :

- 3 pôles de compétences
- 1 pôle professionnel [mission(s) en entreprise]

LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION REPOSE SUR UN ENSEMBLE D'ÉPREUVES ET DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES ÉVALUÉES PAR LES INTERVENANTS - FORMATEURS ET/OU PAR DES JURYS DE PROFESSIONNELS D'ENTREPRISES

**Validité des composantes acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<b>Le jury de Certification est composé de :</b> - 1 Président - 1 représentant d'employeurs du secteur - 1 représentant de salariés du secteur - 1 représentant de l'établissement de formation.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Décorateur marchandiseur en aménagement d'espaces commerciaux ou événementiels, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret 2002-615

**Références autres :**

- Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS (CCIP) - NEGOCIA Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'décorateur

étalagiste'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III, sous l'intitulé Décorateur étalagiste marchandiseur.

Enregistrement pour trois ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2008.

- Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines (CCIV)

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III, sous l'intitulé Décorateur étalagiste visuel marchandiseur.

Enregistrement pour trois ans, avec effet au 1er septembre 2004, jusqu'au 15 mars 2008.

- Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX

Arrêté du 12 octobre 1984 publié au Journal Officiel du 04 novembre 1984 sous l'intitulé 'Diplôme de décorateur étalagiste assistant à la promotion du magasin'.

Arrêté du 17 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996 sous l'intitulé 'Technicien décorateur-étalagiste, concepteur d'espaces commerciaux'.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'décorateur étalagiste, aménageur d'espaces commerciaux'.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles : modification du code NSF : 312v.

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III sous l'intitulé Décorateur étalagiste, aménagement d'espaces commerciaux

Enregistrement pour cinq ans.

- Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de GRAND LILLE - Anciennement CCI de Lille Métropole

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Diplôme de technicien qualifié décorateur-étalagiste-animateur de vitrines et d'espaces commerciaux'.

Arrêté du 20 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur décorateur-étalagiste-marchandiseur'.

Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1981 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 11 mars 2004 publié au JO du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III sous l'intitulé Technicien supérieur décorateur-étalagiste-marchandiseur.

Enregistrement pour cinq ans.

- Concernant la chambre de Commerce et d'Industrie de NÎMES

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme du centre d'enseignement spécial des techniques de l'étalage et de la décoration de Nîmes (CESTED)'.

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur du commerce : décorateur, concepteur d'espaces commerciaux'.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1987 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III, sous l'intitulé Décorateur étalagiste

Enregistrement pour trois ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2009.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Plus de 70 % des certifiés occupent les emplois ciblés par la certification, dès l'obtention de leur titre. 2/3 des certifiés ont un CDI (Contrat à Durée Indéterminée - dont 11,54 % au statut cadre) et près 12 % sont des travailleurs indépendants qui ont pour la plupart créé leur entreprise

**Autres sources d'information :**

<http://www.acfci.cci.fr>

<http://www.formation-emploi.cci.fr>

<http://www.formation-emploi.cci.fr>

**Lieu(x) de certification :**

ACFCI - 46 avenue de la Grande Armée CS 50071

75858 Paris Cedex 17

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Réseau National DECO-MERCH, sous l'égide de l'ACFCI (Organisme Certificateur) :**

**ADVANCIA-NEGOCIA / Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS (CCIP)**

8 avenue de la Porte de Champerret

75838 Paris Cedex 17

Tel : **01.44.09.32.00**

E-mail : [www.negocia.fr](http://www.negocia.fr)

Contact : Mme Dominique VERSCHELDE - Responsable de programme

**IFA (Institut de formation par alternance Adolphe CHAUVIN) / Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines (CCIV)**

IFA

22 rue des Beaux Soleils 95520 OSNY

Tel : **01.30.84.78.78**

Email : [ifa-chauvin@versailles.cci.fr](mailto:ifa-chauvin@versailles.cci.fr)

Contact : Mme Muriel PARIS - Responsable section

Etalage-Décoration/Visual Merchandising

**IDAE (Institut de Décoration et d'Aménagement d'Espaces / Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX)**

Rue René Cassin 33049 BORDEAUX CEDEX

Tel : **05.56.79.52.11**

E-mail : [idae@formation-lac.com](mailto:idae@formation-lac.com)

Contact : M. Charles MAUBÉ - Responsable IDAE

**CEPRECO / Chambre de Commerce et d'Industrie de GRAND LILLE**

CEPRECO, 45 avenue A. Chénier - B.P. 145 - 59053 Roubaix Cedex

Tel : **03 20 63 77 77**

E-mail : [contact@lille.cci.fr](mailto:contact@lille.cci.fr)

Contact : Mme Pascale CAREY - Responsable du Pôle Formation

**CETEC - FORMEUM / Chambre de Commerce et d'Industrie de NÎMES**

Parc Scientifique Georges Besse

Rue Georges Besse - 30000 NIMES

Tel : **04.66.04.29.04**

Email : [formeum@nimes.cci.fr](mailto:formeum@nimes.cci.fr)

Contact : Responsable d'Unité de Formation

**Historique de la certification :**

Cette certification est le résultat de la fusion des 5 titres portés précédemment par les CCI suivantes : - CCI de Paris

- CCI de Versailles, Val d'Oise, Yvelines

- CCI de Bordeaux

- CCI de Nîmes, Bagnols, Uzès, Le Vigan

**Certification suivante :** Décorateur merchandiser